

Compte-Rendu du Conseil Municipal du mardi 28 juin 2016

Réaménagement chemin d'accès au locatif/lotissement et projet d'aménagement des abords du centre du village

Au cours d'une visite dans la commune, le département nous a signalé que le chemin d'accès piétonnier de la grande rue au lotissement ne devait en aucun cas déboucher sur un parking privé (logements locatifs). Il convient donc de procéder à la modification de ce tracé. Mme le Maire propose de demander des devis pour l'aménagement de cette zone. Elle suggère également d'aménager la place de la grande rue vers le point d'eau afin de réaliser un agencement d'ensemble.

Régime indemnitaire

Mme le Maire propose de mettre en place le régime indemnitaire destiné à tenir compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents. Son montant est fonction de la responsabilité du poste et de l'expérience professionnelle ainsi que de la manière de servir de l'agent. Mme le Maire précise que cela représente environ l'équivalent d'un treizième mois (au prorata du nombre d'heures). Le Conseil accepte à l'unanimité.

Syndicat des Eaux Issans/Raynans

Dans le cadre de la loi NOTRé, le Président du Syndicat des eaux Issans / Raynans a reçu la notification préfectorale de dissolution de ce syndicat au 31.12.2016. Le comité syndical et les conseils municipaux d'Issans/Raynans ont 75 jours pour se prononcer sur cette décision. Après délibération, le Conseil estime qu'eu égard au service rendu, à sa grande réactivité et dans l'intérêt (notamment financier) des usagers, il y a lieu de se prononcer contre la décision préfectorale et donc d'émettre un avis défavorable.

Prêt à court terme

Pour pouvoir financer la viabilisation de la 2^{ème} tranche du lotissement les Pommières, et le remboursement d'une dette antérieure, la commune a dû contracter un prêt à court terme de 150 000€. Le montant effectivement utilisé est de 110 000€. Ce prêt devait être remboursé le 27 juin 2016. A cette date, la vente des parcelles a permis le remboursement d'une somme de 60 000€.

Mme le Maire propose au Conseil de contracter un nouvel emprunt à court terme de 50 000€ jusqu'à ce que la dernière parcelle soit vendue. Le Conseil autorise Mme le Maire à contracter cet emprunt et à signer toutes les pièces y afférent.

Régularisation foncière

Afin de rendre conforme la situation, le département du Doubs demande à la commune de reprendre le délaissé de l'ancien tracé de la départementale 228^E (avant le carrefour de Laire) et de le réintégrer dans le domaine communal. Après délibération, le conseil, accepte cette réintégration.

Désagréments occasionnés par la location de la salle communale

Suite aux nuisances répétées occasionnées à chaque location de la salle et malgré les recommandations faites aux locataires, il s'avérait indispensable de prendre des mesures destinées à mettre un terme définitif à ces nuisances et de préserver la santé, la tranquillité et le bien-être du voisinage.

Après délibération, le conseil décide de louer la salle uniquement en journée et jusqu'à 22 h. Exceptionnellement, après examen et accord du conseil municipal des dérogations pourront être accordées.

Questions diverses

Inondations :

Suite aux pluies diluviennes intervenues dans la nuit du 25 juin 2016, de nombreuses habitations ont été inondées. Ces pluies ont occasionnées des dégâts importants (véhicules, électroménager, chaudière, voirie...endommagés voir inutilisables).

La commune réalise un recensement des maisons sinistrées et demande aux intéressés de se faire connaître en mairie.

Elle a déposé auprès des services de la Préfecture, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Participation citoyenne :

La démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il n'a pas vocation à se substituer à la gendarmerie. Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances...).

Une réunion publique sera organisée en collaboration avec la gendarmerie pour présenter le dispositif à la population.

Accessibilité sanitaires et rénovation salle communale :

Dans le cadre de l'obligation de rendre accessibles les bâtiments publics, la commune de Raynans a décidé d'utiliser les services du SIVU de la Baumette (employé communal) pour la réalisation de ces travaux. A cet effet Arnaud a été recruté 2 mois par notre commune et avec l'aide des bénévoles a pu mener à bien cette opération qui a permis de réaliser une économie de 7 000€.